

QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE - COMMENT CONCILIER AGRICULTURE ET PROTECTION DE LA NATURE ?

UNE PREMIÈRE RÉUNION AVEC LA MINISTRE MARTINE HANSEN

Le Mouvement Ecologique a récemment eu un échange stimulant de deux heures avec la ministre de l'Agriculture Martine Hansen et ses fonctionnaires.

L'entretien, qui était le premier depuis l'entrée en fonction de la ministre, a débuté par une brève discussion sur l'orientation générale de la politique agricole. Dans ce contexte, le Mouvement Ecologique a regretté que la récente table ronde sur le paysage n'ait apparemment pas discuté de l'orientation générale de la politique agricole luxembourgeoise.

Selon le Mouvement Ecologique, cela serait pourtant urgent. La question serait de savoir si l'agriculture doit continuer à être soumise à la pression du marché mondial, du « toujours plus grand », ou s'il ne faudrait pas créer de nouvelles perspectives pour une agriculture de taille moyenne. En outre, selon le Mouvement Ecologique, la discussion était trop limitée, car la politique agricole se serait apparemment limitée à des problèmes « procéduraux », notamment en raison des exigences en matière de protection de la nature. Ceux-ci existent sans aucun doute et doivent être abordés. Mais en parallèle, il faut aussi discuter du fait que l'orientation actuelle de la politique agricole contribue de manière déterminante à la destruction de nos bases naturelles de vie.

Toute discussion sur l'organisation de l'agriculture doit donc également porter sur la manière de concevoir la politique agricole et, en particulier, de préserver la biodiversité et la qualité de l'eau. Il s'agit là de défis essentiels. Ce n'est pas sans raison que l'extinction des exploitations agricoles se produit parallèlement à la perte de la biodiversité. Il est urgent d'offrir aux agriculteurs de nouvelles perspectives d'avenir dans le respect des bases naturelles de la vie. Il a été souligné qu'en Allemagne, le modèle de la « Commission pour l'avenir de l'agriculture », où les représentants de la protection de la nature, de l'environnement et de l'agriculture sont réunis autour d'une table, fonctionne relativement bien.

La ministre de l'Agriculture a souligné que la Table de l'agriculture visait avant tout à aborder les problèmes urgents, tels que les problèmes de construction dans les zones vertes, la problématique de l'ammoniac et des nitrates, les prescriptions dans les zones de protection des eaux, ainsi que les adaptations à court terme de la loi sur l'agriculture, et que la Table de l'agriculture avait pour objectif d'échanger des idées avec les représentants de l'agriculture sur des thèmes concrets et proches de la pratique.

Du point de vue du Mouvement Ecologique, cela est en partie compréhensible. Toutefois, la crise de la biodiversité est également considérée comme aiguë. Le souhait est que ces aspects puissent être davantage discutés dans le cadre d'une autre table ronde sur l'agriculture, réunissant davantage d'acteurs.

Freiner la perte de biodiversité par l'agriculture - L'agriculture, partenaire de la protection de la nature

Le Luxembourg dispose de ce que l'on appelle un troisième plan national de protection de la nature (PNPN3). Celui-ci a pour objectif d'assurer la conservation des espèces et des habitats et énumère des instruments et des mesures concrètes. On sait que les objectifs du PNPN3 ne pourraient être atteints qu'avec l'agriculture. Dans ce contexte, le Mouvement Ecologique a présenté des aspects essentiels de sa récente prise de position « La crise de la biodiversité s'aggrave : les ministères de la biodiversité et de

l'agriculture doivent immédiatement prendre leurs responsabilités ». Malheureusement, la pratique agricole contribue actuellement à la destruction de la biodiversité. Ainsi, malgré un statut de protection national et européen, 800 ha de précieuses prairies de fauche de plaine auraient par exemple été détruites entre 2017 et 2021.

Il s'en est suivi un échange très stimulant au cours duquel la ministre et ses fonctionnaires ont indiqué qu'il fallait malheureusement constater que de nombreuses surfaces agricoles précieuses du point de vue de la protection de la nature (appelées surfaces de biotopes A et B) n'étaient pas gérées de manière adéquate. Il existe certes de bons instruments pour accompagner les agriculteurs dans l'entretien approprié de ces surfaces et pour les encourager et les soutenir financièrement à cet effet, par le biais de ce que l'on appelle des « programmes de biodiversité ». Toutefois, il est vrai qu'un certain nombre de surfaces de biotopes ne font pas l'objet de contrats d'exploitation avec les agriculteurs. La question fondamentale est de savoir si les bons contrats sont toujours signés sur les bonnes surfaces. Il faudrait, selon le ministère de l'Agriculture, procéder à un « screening » des contrats actuels. Afin de rendre le travail des institutions qui concluent des contrats (syndicats de protection de la nature, parcs naturels, Convis, etc.) plus efficace et plus ciblé, il existe déjà une convention pour l'échange d'informations sur les programmes de soutien conclus. Grâce à ces informations, les syndicats de protection de la nature ou les parcs naturels peuvent, selon la ministre, travailler plus rapidement et de manière plus ciblée.

Dans l'ensemble, la ministre mise surtout sur des mesures volontaires de la part des agriculteurs, tandis que le Mouvement Ecologique a indiqué qu'il y avait aussi des obligations de respecter les objectifs de protection de la nature.

Dans ce contexte, Martine Hansen s'est également demandé si les objectifs du PNP3 étaient réalistes. Elle a également évoqué le problème de l'embroussaillage de différents espaces verts dû à l'absence de gestion. Malheureusement, cette problématique n'est pas souvent abordée. Elle a également souligné qu'il ne fallait pas perdre de vue la production alimentaire. En fin de compte, il faut garantir la préservation des bases de l'existence, qui n'est pas négociable.

La discussion a porté sur les responsables de cette situation, car de nombreux acteurs sont concernés : les deux ministères de l'agriculture et de l'environnement, du climat et de la biodiversité, les structures de conseil à l'agriculture, les stations biologiques et les syndicats de protection de la nature, les parcs naturels...

Du côté du Mouvement Ecologique, la question des contrôles a été soulevée. Le fait est que la perte de 800 ha de prairies de fauche de plaine au cours des dernières années n'a pas été sanctionnée et est restée sans conséquence jusqu'à présent ! C'est pourquoi le Mouvement Ecologique a déposé une plainte à Bruxelles.

Quelles structures de conseil pour les agriculteurs

Cette discussion a également mis en évidence la question des bonnes structures de conseil pour les agriculteurs. Le Mouvement Ecologique plaide depuis des années pour un conseil « intégré ». En effet, il existe actuellement x acteurs de conseil différents avec lesquels l'agriculteur doit composer : ceux des zones dites COPIL, les « animateurs eau », les conseillers agricoles classiques, les conseillers des syndicats.... Cela serait tout à fait déroutant pour l'agriculteur et n'apporterait en fait rien. Les participants se sont accordés à dire qu'il fallait discuter de la manière dont l'offre de conseil pourrait être mieux structurée et s'il fallait lancer un projet pilote d'un tel conseil continu à l'échelle de l'exploitation.

Jusqu'à présent, un conseil intégré n'est prévu que dans le cadre de grands projets d'investissement. Dans ce cadre, il faudrait toutefois intégrer beaucoup plus fortement les aspects écologiques et faire appel à des spécialistes de ce domaine.

Assouplissement des conditions environnementales des subventions agricoles européennes

A cette occasion, le Mouvement Ecologique a également interpellé la ministre de l'Agriculture sur le fait qu'au niveau européen, certaines « clauses de conditionnalité » (des prescriptions « obligatoires » pour obtenir des aides) des exploitations agricoles dans le domaine de la protection de la nature ont été assouplies. Chaque pays est toutefois libre de décider s'il veut s'en tenir aux dispositions actuelles ou s'il veut effectivement les assouplir.

Pour le Mouvement Ecologique, il est regrettable que la ministre ait indiqué que le Luxembourg appliquerait les assouplissements recommandés au niveau de l'UE en ce qui concerne les « normes BCAE » (bonnes conditions agricoles et environnementales), par exemple qu'un certain pourcentage de jachère ne serait plus obligatoire, que le nombre de rotations culturales sur une même parcelle serait réduit, etc.

Aides financières pour les agriculteurs en reconversion et pour les petites entreprises

Un autre point de l'ordre du jour concernait les dispositions de la loi sur l'agriculture relatives à la promotion des premières installations. Il y aurait actuellement des problèmes dans leur application, de sorte que - selon le point de vue du Mouvement Ecologique - ce sont surtout les petites exploitations, les maraîchers et les personnes qui se reconvertissent qui seraient désavantagés. La ministre a déclaré que cela n'était pas souhaitable et que les passages de la loi et leur interprétation seraient examinés de plus près. En tout cas, une solution devrait être trouvée.

Il a également été question de la formation des personnes qui changent d'orientation professionnelle, dont le besoin est urgent. La ministre a indiqué que des discussions concrètes étaient déjà en cours dans ce domaine afin de garantir, par exemple, une formation en cours d'emploi.

Pollution phytosanitaire au Luxembourg

En outre, il a été brièvement question de la pollution par les produits phytosanitaires au Luxembourg, entre autres des statistiques existantes sur la vente de produits phytosanitaires. Le Mouvement Ecologique estime qu'il serait utile que les chiffres de vente de pesticides soient publiés de manière plus transparente, comme dans pratiquement tous les autres Etats membres de l'UE. Le ministère de l'Agriculture a pour sa part souligné que le Luxembourg publiait les informations les plus détaillées sur l'utilisation des produits phytosanitaires en Europe, ce qui est de facto plus révélateur que les chiffres de vente. Selon le ministère, les chiffres de vente des produits phytosanitaires ne peuvent pas être publiés en détail au Luxembourg pour des raisons de protection des données, mais le Mouvement Ecologique remet en question ce point de vue.

Le Mouvement Ecologique s'est en outre engagé pour que des distances de sécurité sérieuses soient introduites lors de l'utilisation de produits phytosanitaires par rapport aux structures « sensibles », telles que les jardins d'enfants, les écoles ou les hôpitaux. Ceci afin d'augmenter leur protection. Le ministère a indiqué que le ministère de l'Agriculture y travaillait.

Il a également été recommandé à la ministre de compléter les rapports annuels de la Sécurité alimentaire sur les résidus de pesticides dans les aliments en publiant de manière transparente les différences entre les produits biologiques et conventionnels ainsi qu'entre les produits conventionnels fabriqués au Luxembourg et ceux qui sont importés. Car le fait est que les aliments biologiques produits au Luxembourg sont exempts de résidus de pesticides et que les aliments conventionnels produits au Luxembourg sont moins contaminés que les aliments importés.

Agriculture biologique, Restopolis /cantines publiques

La question de savoir comment promouvoir davantage l'agriculture biologique a également été brièvement abordée, mais il ne fait aucun doute que cette question devra être approfondie dans une phase ultérieure.

La discussion a également porté sur l'achat de denrées alimentaires dans les cantines publiques. Le Mouvement Ecologique a souligné qu'il saluait expressément cette politique d'achat qui mise davantage sur les produits biologiques et régionaux. Celle-ci doit absolument être maintenue, et il serait en outre nécessaire de l'étendre à d'autres cantines publiques. Le ministère de l'Agriculture a déclaré qu'il participait activement à cette extension.

Le ministère de l'Agriculture a indiqué que Restopolis était placé sous la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale et qu'il continuerait à le faire. La coopération avec d'autres cantines publiques doit être discutée plus avant et relève de la responsabilité du ministère de l'Agriculture.

Le Mouvement Ecologique a déclaré qu'il serait judicieux que le ministère de l'Agriculture s'inspire du ministère de l'Éducation nationale pour le programme de distribution de fruits à l'école et qu'il envoie un signal clair aux producteurs pour qu'ils achètent à l'avenir davantage de fruits biologiques et produits localement. La ministre de l'Agriculture a indiqué que des solutions seraient recherchées en interne afin de fournir davantage de produits régionaux.

Dans l'ensemble, l'échange a été stimulant et constructif. Différents points de vue ont été exprimés, notamment sur la question de savoir dans quelle mesure les préoccupations en matière de biodiversité doivent « impérativement » être prises en compte ou non par l'agriculture. Il y avait cependant un certain consensus sur le fait qu'il y a un besoin de réforme dans la gestion concrète sur place et qu'il faut y ouvrir de nouvelles perspectives et de nouvelles voies.

Mai 2024